

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-187
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
PERSONNEL
TITULAIRE ET
STAGIAIRE

Séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**MODIFICATION
DU TABLEAU
DES EFFECTIFS
: CREATION DU
POSTE
PERMANENT DE
RESPONSABLE
HABITAT ET
PETITES
VILLES DE
DEMAIN ET
RENFORT ATPM
EN ATTENTE
DE
RECRUTEMENT**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Adrien ROUZAUD, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
Hélène GIRAL donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François VERONIN-MASSET,
Pierre BARBAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Régine SURRE donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Bruno PERLES donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 02 JUILLET 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02 JUILLET 2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 16 JUIL. 2024

Absents excusés : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que :

I.

Suite à l'arrivée à terme au 31 août 2024, du contrat de projet prévu dans la délibération n°2021-127, il s'avère nécessaire de créer un poste permanent afin de poursuivre les missions

concernant notamment l'habitat et le suivi du dispositif « permis de louer » ainsi que la revitalisation du centre-ville et le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations pour la Commune de Castelnaudary.

A compter du 1er septembre 2024, il est nécessaire de créer un poste de responsable Habitat et " Petites villes de demain " de catégorie A au grade d'attaché territorial.

Ce poste peut être pourvu par un contractuel de droit public de catégorie A, compte tenu de la nature des missions. Le poste est rattaché à la Direction de l'Urbanisme.

Ce poste devra être occupé par un candidat dont le profil est spécialisé dans des compétences relevant des domaines du développement territorial, de l'aménagement, de l'habitat, de l'urbanisme et qui a une connaissance des différents partenaires ou interlocuteurs publics, ainsi que des dispositifs existants.

Il sera rémunéré en référence à l'indice contractuel 533 et ouvre droit à l'IFSE.

Il sera chargé de :

1. Piloter et coordonner la conception et l'animation du projet de territoire en lien avec la Communauté de Communes,
2. Définir la programmation et coordonner les actions et opérations de revitalisation de la Commune de Castelnaudary. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux et les représentants des partenaires nationaux, qu'ils soient publics, associatifs ou privés.
3. Participer au suivi du projet de territoire, en définir sa programmation à l'échelle de la Commune.
4. Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou amendés.
5. Mettre en œuvre le programme opérationnel d'actions en matière de transition écologique et énergétique, mobilités, revitalisation du territoire, aménagement des espaces publics.
6. Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires.
7. Mettre en œuvre la politique de la commune en matière d'habitat/logement.

Il exercera les missions « Chef de projet Petites Villes de Demain » à minima à 80% de son temps de travail.

II.

Dans le cadre du remplacement d'un poste de gardien de police municipale, le candidat sélectionné doit obtenir l'autorisation de la commission nationale d'orientation et d'intégration pour être mise en stage sur ce grade. Dans l'attente, le candidat est recruté en qualité d'adjoint technique contractuel remplaçant sur des fonctions d'Agent Temporaire de Police Municipale.

Les crédits nécessaires figurent au budget.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à procéder au recrutement des personnels tels que décrit ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le recrutement des personnels tels que décrit ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 08 juillet 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 16 JUIL. 2024

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : 12 JUIL. 2024

Par publication le : 16 JUIL. 2024

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 16 JUIL. 2024

ID : 011-211100763-20240708-DB2024187-DE

